



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.R.A.I.O

*Délégation de Région Académique
à l'Information et à l'Orientaion*

L'orientation et l'affectation

**GUIDE À L'ATTENTION DES FAMILLES
DES ÉLÈVES DE 3ÈME**

JANVIER 2023



Les représentants légaux de l'élève ou l'élève majeure formulent des demandes d'orientation dans le cadre des voies d'orientation

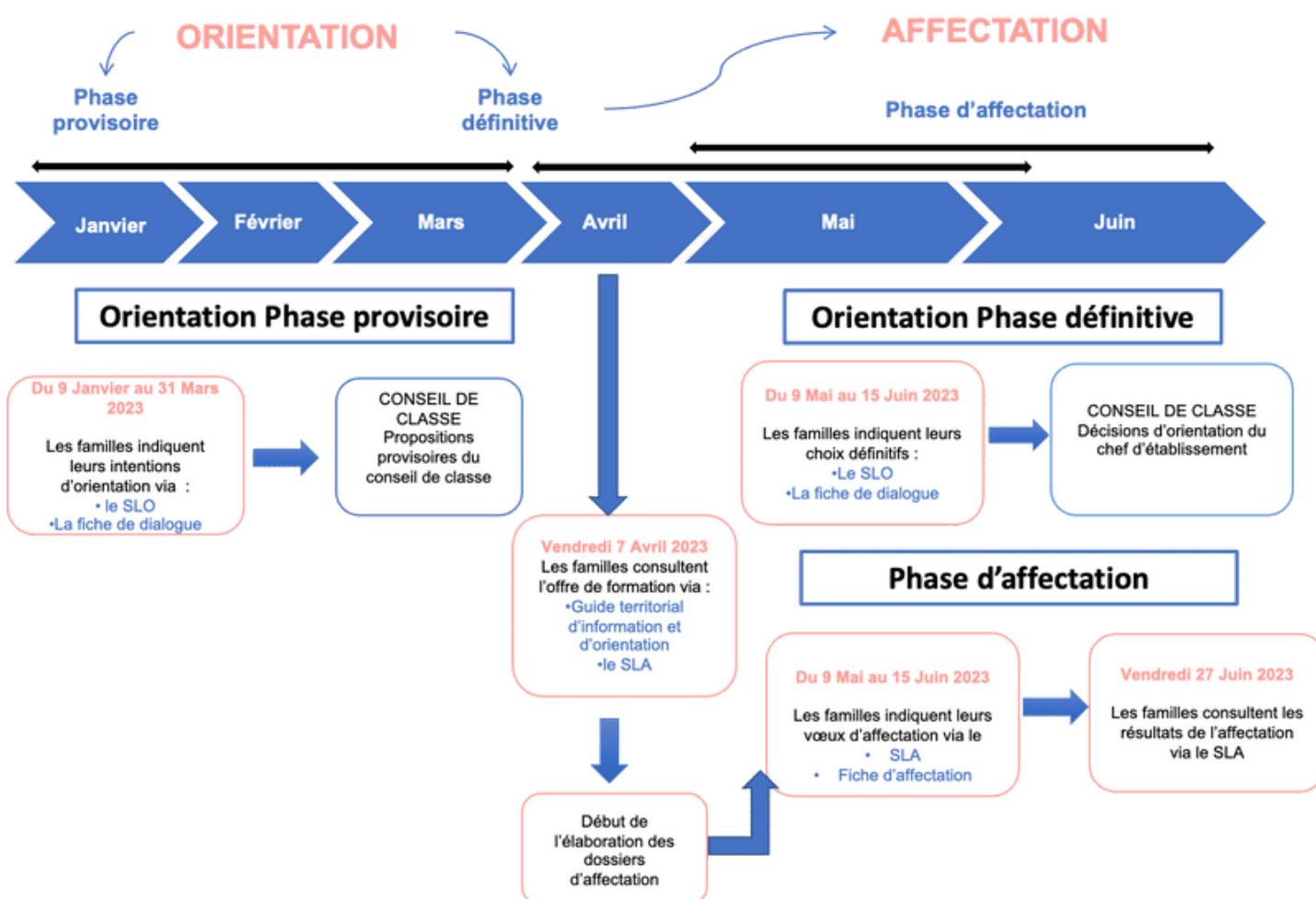
A l'issue de la classe de 3ème, les familles choisissent une voie d'orientation parmi :

- La 1ère année de CAP
- La 2nde professionnelle
- La 2nde générale et technologique



L'affectation intervient après la décision définitive d'orientation.
La phase d'affectation = établissement + formation

Le calendrier de l'orientation et de l'affectation



La procédure d'orientation

La procédure d'orientation s'appuie sur un dialogue continu, tout au long de l'année scolaire, entre les représentants légaux de l'élève et l'établissement.

Aux paliers d'orientation ce dialogue est formalisé via :

- le service en ligne orientation (SLO), renseigné directement par les parents

OU

- les « fiches dialogues » (format papier)

La procédure comporte 3 temps :

- la phase provisoire
- la phase définitive
- la phase de recours

La procédure d'affectation

La procédure d'affectation est l'organisation de l'admission de l'élève dans une classe en fonction de la carte des formations et des vœux des familles.

Elle est informatisée et gérée par **AFFELNET** (Affectation des Elèves par le NET).

**Un vœu = une formation + un établissement d'accueil
10 vœux possibles**

Les vœux peuvent être saisis par les familles via :

- Le service en ligne affectation (SLA)

OU

- La fiche de vœux d'affectation (format papier)

L'application sur la base du barème, effectue un classement des candidatures pour chacune des formations et attribue aux élèves une place dans un établissement public.

Comment candidater ?

EDUCONNECT

Le compte Educonnect donne accès :

- au service en ligne orientation
- au service en ligne affectation
- à la télé-inscription

AFFELNET-LYCÉE

Afin d'offrir une modalité alternative aux familles éloignées du numérique ou qui ne souhaitent pas utiliser ces services, les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux d'affectation, puis saisis par le chef d'établissement dans l'application AFFELNET-Lycée.

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE 2023

TOUR PRINCIPAL

AFFELNET LYCÉE Version 22.5.0

Les étapes de l'affectation

1 A partir du **9 avril**, consultation de l'offre de formation sur le service en ligne affectation(SLA)

2 Du **9 au 30 mai**, saisie des vœux sur le service en ligne affectation

- 1ère année de CAP
- 2nde professionnelle
- 2nde générale et technologique

Carava

- Il n'y a pas de sectorisation dans la voie professionnelle. Toutes les formations professionnelles ont une capacité limitée et sont sélectives.
- L'affectation de votre enfant en 2nde générale et technologique est garantie dans un lycée proche de votre domicile, sauf demande de dérogation de votre part.
- Des modalités d'accès sont prévues pour l'entrée en 2nde professionnelle "métiers de la sécurité" mais aussi pour intégrer le parcours d'excellence sportif.

3 A partir du **mardi 27 Juin**, consultation des résultats de l'affectation sur le service en ligne affectation

4 A partir du **mercredi 28 Juin**, inscription en ligne sur le service en ligne inscription

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS DEVEZ VOUS RAPPROCHER DE
L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DE VOTRE ENFANT OU CONSULTER LE SITE DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**